



NOUS, Jean-Luc GARIN,
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique,
Évêque de Saint-Claude,

Vu le canon 494 du code de droit canonique, après avoir entendu le Conseil diocésain pour les affaires économiques, le 26 juin 2026 et le Collège des consultants le 24 juillet 2026

Vu le canon 1278 qui dispose que l'évêque peut également confier à l'économe diocésain la charge de veiller à l'administration de tous les biens qui appartiennent à des personnes juridiques publiques soumises à l'évêque diocésain.

Considérant les dispositions du canon 494 § 1 du Code de Droit Canonique qui dispose que tout diocèse doit avoir obligatoirement un économe diocésain et celles du canon 228 §1 qui précise que celui-ci peut être un fidèle laïc.

Considérant les dispositions du canon 145 §1 du Code de Droit Canonique qui dispose que la fonction d'économe diocésain correspond à un office ecclésiastique et qu'il soit être exercé selon les modalités précisées au can.1284.

Considérant que les dispositions des canons 145 §2, 157, 494 §3 et §4 précise que l'office d'économe comporte des droits et des obligations propres attachés à l'office lui-même et non à la personne en vue de fins spirituelles conformes à la mission de l'Eglise définies aux canons 145 §1, 1254 §1 et §2.

Considérant que selon les dispositions du canon 157, c'est à l'Ordinaire que revient la désignation par libre collation des personnes qui doivent occuper les différents offices dans sa Curie.

Considérant les devoirs de réserve de toute personne ayant reçu un office à la Curie diocésaine mentionnés au canon 471 du Code de droit canonique.

Nommons,

Monsieur Laurent BAYLE

Économe diocésain du diocèse de Saint-Claude

À compter du jeudi 3 septembre 2026, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 septembre 2031.

Une lettre de mission précisera les contours de l'office d'économe diocésain.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Poligny en trois exemplaires originaux,

le vingt sept août deux mil vingt six,

sous Notre seing et Notre sceau et avec le contreseing de Notre Chancelier.

Monseigneur Jean-Luc Garin
Evêque de Saint-Claude

Par Mandement
Abbé William Goyard
Chancelier

